Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 69 (1940)

Heft: 4

Artikel: Plan I. Mgr Dévaud : la vie de famille [suite]

Autor: Pauli, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040691

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(Rapport général de 1889, soulevant la question des ouvrages.)

3. « Les travaux manuels dans les écoles de filles. » (Rapport de Mlle Marie Richoz, à la conférence des maîtres de la Ville de Fribourg, même année.)

4. « Comment obtenir un meilleur enseignement des travaux manuels ? » (Rapport de Mlle Louise Borghini, que l'on retrouve à l'assemblée de Romont, en 1894, aussi pleine d'entrain et amie du progrès que 17 ans auparavant.)

Guère plus avancée que notre école, celle du canton de Vaud se préoccupait aussi, à pareille date, d'une réforme « nécessaire » de l'enseignement féminin. La Société vaudoise des instituteurs mettait à l'étude, en 1886, cette question : « L'école primaire tient-elle suffisamment compte des besoins immédiats de la vie ? » Elle adoptait une série de conclusions de Mlle Chaillet qui sont celles que Fribourg a réalisées, et de Mme Mathey-Denis qui ne prévoyait alors qu'un minimum d'améliorations à l'endroit des cours d'ouvrages manuels. *(A suivre.)*

Plan I. Mgr Dévaud. La vie de famille

VIII. Nécessité pour les familles de s'unir entre elles; origine et légitimité de l'Etat. L'Etat en tant que protecteur de la collectivité des familles contre les dangers extérieurs. — Les devoirs des citoyens, des familles et des organisations communales à l'égard de la défense nationale.

Nous avons examiné dans de précédentes leçons les conditions en dehors desquelles la famille ne saurait remplir sa mission et répondre à la volonté de Celui qui la créa.

Voyons aujourd'hui quelles sont les relations qui lui sont indispensables pour ne pas succomber à la tâche et pour résister à tous les éléments qui risqueraient à la longue d'entraver son action bienfaisante et de porter atteinte à sa sécurité. Le cénacle de la famille demeure évidemment plus ou moins fermé aux influences extérieures, et cela doit être pour que cette cellule-mère de la société reste elle-même et donne à la collectivité des personnalités, et non des êtres amorphes et insipides coulés tous au même moule. Ce cénacle serait pourtant fragile s'il était abandonné à lui-même. Aussi la loi naturelle a-t-elle porté dès les anciens âges les familles à s'unir.

* * *

Ce fut tout d'abord le régime des patriarches. Les familles descendant d'une même souche se donnaient instinctivement comme chef l'aïeul, le plus âgé, dans la mesure où il était méritant, ou sinon un autre des ascendants. On obéissait à l'élu comme à un maître incontesté et l'on peut dire que l'épanouissement de la famille revêtit à un moment donné, dans la sphère où elle vivait, son point culminant.

Plus tard, ce furent les tribus, ensemble plus étendu déjà de familles de même origine, liées par le sang ou bien par la communauté de l'idéal ou des intérêts. C'était en somme l'Etat naissant.

* * *

L'Etat, ce n'est point seulement le Gouvernement, mais c'est la collectivité entière qui vit sous les mêmes lois, avec la hiérarchie qu'elle a elle-même établie et acceptée.

Cette hiérarchie est voulue par Dieu lui-même. C'est de lui que vient toute autorité, parce que lui seul est le maître, lui seul commande souverainement. Ceux qui, sur la terre, sont investis d'un mandat autoritaire peuvent être désignés par le peuple, par les familles, par le corps électoral ou par un chef ou des chefs détenant un pouvoir supérieur, mais tous sont les remplaçants du Maître de la Création et assument la lourde responsabilité de faire respecter ses lois.

Dieu a créé tout d'abord la famille. L'Etat n'est venu qu'ensuite. Aussi doit-on admettre que c'est l'Etat qui existe pour la famille, et non la famille pour l'Etat. C'est parce que des chefs ambitieux refusent de reconnaître la suprématie du Créateur que la société humaine et l'Europe en particulier sont en ce moment secouées de si violents remous.

* * *

L'Etat, né de la famille, protecteur de la collectivité plus ou moins étendue qui vit sous ses lois, assume à son tour d'impérieuses obligations. Son premier souci doit être celui de la protection vigoureuse, immédiate, et de la sauvegarde de la famille, en dehors de laquelle aucune société ne fera rien de bon. *C'est pour l'avoir en partie oublié encore que notre statut social a ouvert la porte à tant d'abus, de haines et de luttes inutiles.* Pour que la famille puisse s'épanouir, assurer à ses enfants un établissement convenable, échapper aux attirances néfastes du monde, *aucun sacrifice n'est de trop*, car elle seule possède le secret du salut des peuples grands et petits.

* * *

Disons en passant que l'Etat manifeste ses activités selon un ordre également hiérarchique. Il a en dessous de lui les provinces — chez nous, les cantons —, lesquelles sont elles-mêmes formées de communes, groupements de familles habitant un sol d'étendue restreinte, et qui sont l'origine de nos libertés. Il dépend de la loyauté des relations qui existent entre ces divers organismes que le cénacle familial reste ce qu'il doit être : le temple inviolable où se forment le cœur et l'intelligence de l'enfant.

* * *

Chacun comprendra dès lors les rapports étroits que doivent entretenir les membres de la cellule-mère, de la commune, du canton et de la plus grande famille que constitue la Confédération suisse, notre Etat.

Si chacun est à sa place, si chacun fait son devoir, si la famille donne à l'Etat des citoyens intègres et capables et si, d'autre part, l'Etat rend à la famille les honneurs auxquels elle a droit, c'est l'équilibre, c'est la discipline sociale qui s'établissent sans heurt, comme l'herbe croît dans la prairie où la rosée étincelle sous les rayons du soleil. Si, au contraire, il manque à tous ces rouages la précision de la marche, c'est alors le désordre, l'anarchie et la révolution qui, tant de fois, portèrent leurs ravages au sein des peuples.

La Patrie est dans le mystère de nos familles comme elle est sur la place publique, comme elle est partout où l'on travaille, comme elle est aussi dans les conseils de la nation. La Patrie est ce que nos pères l'ont faite, ce que nous la faisons à notre tour. Elle sera toujours belle et généreuse si nous la servons et l'aimons et si nous avons le courage de la défendre à l'intérieur contre les ennemis du dehors.

La Famille,
La Patrie,
Dieu !
Ce n'est qu'une chose avec des dimensions diverses.

André Pauli, *instituteur*, Bulle.

La lettre au soldat

C'était un matin de décembre. Il y avait, sur les vitres de l'école, des étoiles et des fleurs. Et c'est là, entre les étoiles qui avaient fleuri dans la nuit claire, que nos écoliers ont écrit la « lettre au soldat ». Et avec quelle application ! Ne fallait-il pas dire de « belles choses » à ceux qui veillent sous la pluie glacée, sous la neige ou dans la nuit claire ? En ce matin de décembre, on fut loyal : pas de lorgneries sur le travail du voisin ; chacun y allait de son cru pour dire à nos défenseurs : « Vous dormez sur la paille. L'Enfant Jésus aime les soldats. Vous vous enrhumez. Vive le général Guisan ! Je prie pour vous. » Et la lettre au soldat est partie pour Berne, toute chaude d'affection et de candeur.

Au cantonnement, la lettre du petit écolier suisse fut accueillie avec enthousiasme. Le soldat a bien vite fermé les yeux sur les fautes de syntaxe et d'orthographe pour ne saisir de « la lettre du paquet » que cet amalgame, combien charmant, de compassion, d'amour et de patriotisme.

Ne le nie pas, soldat, ta main, ta belle main durcie qui ne tremble pas au tir, ta main rude de sapeur qui charpente et maçonne, elle a tremblé en serrant la lettre de Noël ; ton regard, ton regard dur et clair de sentinelle, il s'est brouillé devant les mots d'amour de l'enfant que tu défends.

* * *